

Asie et Pacifique

Asie du Sud-Ouest

Asie centrale

Asie du Sud

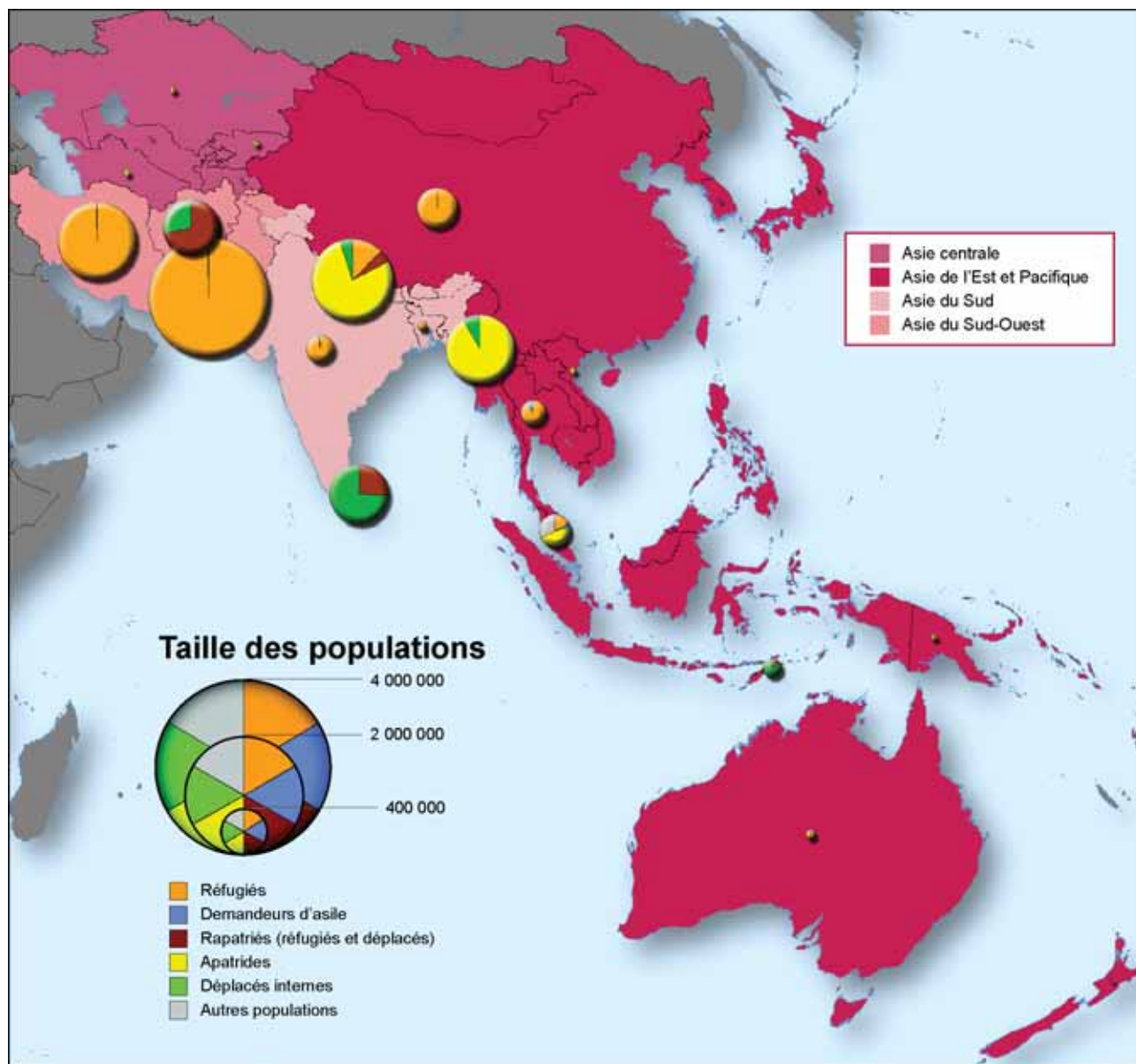
Asie de l'Est et Pacifique



Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel
Asie et Pacifique	Canada	550 847
	Suède	1 455 604
	Sous-total	2 006 452
Total		2 006 452

Asie et Pacifique



Faits marquants

- En 2007, seuls 167 500 réfugiés enregistrés sont rentrés en Afghanistan à partir de pays limitrophes en dépit de l'augmentation de l'allocation de rapatriement et de réintégration en espèces, dont le montant a été porté à 100 dollars E.-U. par personne. Ce nombre est plus ou moins identique au nombre de retours de réfugiés enregistrés observé en 2006, ce qui semble indiquer que le mouvement massif de rapatriement librement consenti a pris fin. Quelque 206 000 Afghans non enregistrés au Pakistan ont également regagné leurs foyers, ce qui porte à 373 500 le nombre total de retours en direction de l'Afghanistan.
- Le Gouvernement du Pakistan et le HCR ont recensé plus de 2,1 millions de ressortissants afghans vivant au Pakistan et leur ont délivré des attestations d'enregistrement valables jusqu'à la fin de l'année 2009.
- Avec l'appui d'un groupe restreint de pays déterminés à soutenir la cause des réfugiés, le HCR et le Gouvernement du Népal ont progressé dans la recherche de solutions à la situation de plus de 100 000 réfugiés de longue date, résidant dans sept camps situés à l'est du pays.
- Le HCR a pris la tête de l'intervention humanitaire collective qui s'est déroulée dans des conditions de sécurité difficiles à Sri Lanka, où le nombre de déplacés internes – 308 000 – n'avait jamais été aussi élevé.

- Le Haut Commissariat a davantage eu recours à la réinstallation en tant que solution durable. La délégation du HCR en Malaisie a battu un record, avec plus de 10 000 demandes dans l'année. En Thaïlande, le HCR a présenté 30 400 demandes de réinstallation : 18 230 ont été acceptées et 14 610 réfugiés sont partis dans des pays tiers.
- Quelque 8 500 personnes qui se trouvaient dans une situation assimilable à celle des apatrides ont été enregistrées par les autorités turkmènes et attendent leur naturalisation ou la délivrance d'un permis de séjour.

Environnement opérationnel

Seuls 17 pays de la région (sur 55) ont adhéré aux instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des réfugiés. Dans ces conditions, la principale difficulté, pour le HCR, consiste à planifier et à mettre en œuvre des stratégies de protection et de solutions durables cohérentes au niveau national et régional, avec l'accord des États concernés.

Bon nombre de pays de la région ont indiqué qu'ils craignaient d'assister à une amplification des déplacements pendant que le HCR et les Gouvernements recherchaient des solutions durables. Il est donc indispensable de renforcer la protection dans les zones qui accueillent des réfugiés et, de manière plus générale, dans l'ensemble de la région.

L'opération afghane a atteint un stade critique, avec plus de trois millions d'Afghans enregistrés demeurant au Pakistan ou en République islamique d'Iran. En raison de la dégradation des conditions de sécurité observées à la fois en Afghanistan et au Pakistan, la protection des trois millions d'Afghans enregistrés restés dans leurs pays d'accueil est un objectif prioritaire. Tout en facilitant le rapatriement librement consenti lorsque les conditions s'y prêtent, le HCR continue d'aider les autorités pakistanaises et iraniennes à prodiguer l'hospitalité aux Afghans.

Dans un contexte marqué par des mouvements migratoires clandestins, les préoccupations liées à la sécurité des territoires et la priorité accordée à la coopération bilatérale ont continué à avoir des effets négatifs sur l'asile et la protection en Asie de l'Est et dans le Pacifique.

La mise en place d'un nouveau gouvernement provisoire à l'issue des graves troubles qui ont éclaté au Bangladesh à la fin de l'année 2006 a ramené un certain calme dans le pays en 2007, de sorte que le HCR a pu renforcer son dialogue avec ses homologues gouvernementaux. L'Inde a accepté de participer à des consultations bilatérales de haut niveau au début de l'année 2008, ce qui laissait présager une amélioration des relations avec un partenaire stratégique qui a une longue tradition d'hospitalité vis-à-vis des réfugiés.

Si les États d'Asie centrale attachent de l'importance à leurs obligations internationales, leurs préoccupations en matière de sécurité nationale et de stabilité régionale ont eu un effet négatif sur l'asile. Les risques d'instabilité dans la région ont contraint le HCR à actualiser ses plans d'urgence et à améliorer son dispositif d'intervention.

Réalisations et impact

Le HCR a recensé les pays d'accueil qui avaient besoin d'aide et leur a offert un appui financier et technique, tout en menant ses propres activités opérationnelles. Les États hôtes ont bénéficié d'une assistance pour renforcer leurs capacités de protection et favoriser l'autosuffisance au sein des populations relevant de la compétence du HCR.

Pour donner suite à la Conclusion 106 du Comité exécutif sur l'apatridie, qui a été rédigée avec le concours de nombreux États asiatiques, le Haut Commissariat a aidé des pays à identifier les populations apatrides. Le HCR s'est également efforcé de convaincre les pouvoirs publics d'accorder la nationalité aux apatrides résidant sur leur territoire.

La formation à l'analyse en fonction de l'âge, du genre et de la diversité a été achevée dans tous les pays, à l'exception du Pakistan où elle a été différée pour des raisons de sécurité. Toutes les opérations dans les pays procèdent régulièrement à des évaluations participatives.

- **Garantir que les normes internationales de protection sont respectées pour l'ensemble des personnes relevant de la compétence du HCR compte tenu de leur âge, de leur appartenance sexuelle ou de leur histoire personnelle (OSG 1)**

Le HCR a travaillé avec tous les pays de la région pour garantir l'accès des réfugiés aux territoires et prévenir leur refoulement. Comme la plupart des États ne sont pas signataires des traités internationaux relatifs à la protection des réfugiés, il était particulièrement important d'élargir l'espace humanitaire réservé aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR par le biais de dispositifs pragmatiques axés sur la recherche de solutions.

Plus de deux millions d'Afghans résidant au Pakistan ont été enregistrés et ont reçu des attestations d'enregistrement qui leur donnent le droit de rester dans le pays jusqu'à la fin de l'année 2009. En octobre 2007, la République islamique d'Iran a entrepris de réenregistrer tous les Afghans vivant sur le territoire, en leur donnant la possibilité d'obtenir des permis de travail qui amélioreraient considérablement leur situation actuelle.

Le HCR a défendu les droits des déplacés internes et notamment leur droit à regagner leur localité d'origine de



HCR/M. Maguire

Comme beaucoup de rapatriés, Sultan Jan, qui a passé 15 ans en exil, espère que l'État afghan lui allouera une parcelle de terrain où il pourra construire une maison en dur.

leur plein gré à Sri Lanka, essentiellement par sa présence sur le terrain, par un suivi très complet et par des activités de plaidoyer. La mise à disposition d'abris, ainsi que la coordination des activités de protection, dont le HCR a assumé la responsabilité, ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des déplacés et des populations de retour.

Au Myanmar, le Haut Commissariat s'est félicité de la décision du Gouvernement, qui a recommencé à distribuer des cartes d'enregistrement provisoires aux résidents du nord de l'État de Rakhine ; c'est une première étape en direction d'une amélioration du statut juridique de cette population.

En Thaïlande, l'ouverture de centres d'aide juridique, assurée avec le concours du ministère de la Justice, a renforcé le respect du droit dans les camps.

- **Assurer le bien-être socio-économique des personnes relevant de la compétence du HCR (OSG 1)**

Bien que le nombre de zones d'installation ou de camps de réfugiés soit restreint dans la région, les conditions de vie des réfugiés varient considérablement d'un pays à l'autre.

En 2007, la situation sanitaire et nutritionnelle s'est améliorée dans les camps de réfugiés situés au Népal, en raison de l'exécution de projets supplémentaires. En 2006,

grâce à l'accord conclu par le HCR et les autorités bangladaises, des institutions onusiennes et des ONG ont pu s'engager dans divers programmes (santé, formation technique, éducation, mobilisation des communautés), qui ont abouti à la construction d'abris pour remplacer des cabanes délabrées, au renforcement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement et à l'amélioration des soins de santé primaires et secondaires dans les camps.

À Sri Lanka, le HCR et ses partenaires ont eu des difficultés à accéder aux personnes déplacées dans certaines parties du pays, qui cherchent un abri dans des bâtiments publics ou s'installent temporairement dans d'autres structures dépourvues des installations sanitaires nécessaires.

Les conditions de vie des réfugiés urbains sont demeurées préoccupantes dans plusieurs pays de la région, avec de grandes disparités de traitement d'un État à l'autre. Les interventions directes n'étant possibles que dans un nombre limité de secteurs, le HCR a systématiquement cherché à engager d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des services publics orientés vers l'aide aux réfugiés et a appuyé les systèmes nationaux lorsque c'était possible.

- **Promouvoir et appuyer l'élaboration et le maintien par les gouvernements d'un régime de protection internationale, y compris sa mise en œuvre au niveau national (OSG 2)**

Le HCR a resserré son partenariat avec le Gouvernement indien et renforcé ses relations avec la Commission nationale des droits de l'homme.

L'Indonésie a fait part de son intention d'adhérer à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et au Protocole de 1967, ce qui a rendu le climat plus propice à l'asile dans le pays.

En République de Corée, le Haut Commissariat a conclu un mémorandum d'accord avec la Commission nationale des droits de l'homme. Préoccupé du retard pris en matière de détermination du statut de réfugié et du nombre de demandes en attente, qui est passé de 600 à 1 200 au cours de l'année, le HCR a poursuivi sa collaboration avec le Bureau de l'immigration de Séoul et la magistrature, notamment au travers d'un atelier annuel sur la détermination du statut de réfugié, organisé à l'intention de juges coréens siégeant pour la plupart au tribunal administratif de Séoul.

En Australie, le Bureau régional du HCR a entrepris un ambitieux programme de renforcement des capacités de protection dans la région Pacifique, en diffusant des informations sur les principes et les instruments internationaux en matière d'asile et en contribuant au perfectionnement des procédures de détermination du statut de réfugié.

- **Intensifier la recherche de solutions durables (OSG 3)**

Du fait des conditions restrictives qui leur sont souvent imposées et de la fréquente dégradation de la situation sécuritaire dans leurs pays d'origine, les populations réfugiées en Asie ont aujourd'hui peu d'espoir de participer à des mouvements massifs de rapatriement librement consenti. Pour remédier à ces situations prolongées, le HCR a élaboré des approches globales (mais conçues en fonction de chaque situation). Ces stratégies impliquaient divers intervenants et prévoyaient des ensembles de solutions, allant du rapatriement librement consenti et des liens avec les initiatives de reconstruction et de développement à la réinstallation et au renforcement de l'autosuffisance dans les pays d'asile.

En Afghanistan, le HCR a aidé les familles rapatriées à subvenir à leurs besoins essentiels, moyennant des améliorations dans les secteurs des abris et de l'eau, un appui ciblé aux individus qui avaient des besoins particuliers et une augmentation de l'indemnité en espèces. L'inclusion des besoins de réintégration dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan est une première étape importante, qui devrait faciliter à terme des interventions plus amples de l'ensemble des parties prenantes pour assurer la durabilité des rapatriements.

L'achèvement d'une opération de recensement des réfugiés et l'appui du Gouvernement à une nouvelle politique de réinstallation a offert de nouvelles perspectives à cette

population réfugiée de longue date au Népal. Une opération de réinstallation à grande échelle devrait être lancée au début de l'année 2008.

Les activités de réinstallation menées en Malaisie et en Thaïlande ont accru les possibilités de mettre en place des solutions durables.

En Chine, un projet d'accord de cession concernant des projets de microcrédit destinés à des réfugiés indochinois a été parachevé à la fin de l'année 2007. L'accord prévoit la remise de sept millions de dollars E.-U. au ministère des Affaires civiles, qui continuera d'exécuter ces projets ; ainsi, le HCR mettra un terme à son engagement direct au début de l'année 2008.

En ce qui concerne la réduction des cas d'apatridie, un progrès important a été accompli lorsque le Gouvernement vietnamien a décidé d'entamer le processus de naturalisation de quelque 9 000 ex-réfugiés cambodgiens.

Le HCR et le Gouvernement japonais ont amorcé des pourparlers au terme desquels le Japon pourrait devenir un pays de réinstallation, contribuant ainsi de manière importante à la recherche de solutions durables.

- **Établir des partenariats efficaces (OSG 4)**

Tout en continuant d'entretenir des relations avec diverses ONG, d'autres institutions des Nations Unies et des organismes régionaux, le HCR a mobilisé le soutien politique de partenaires bilatéraux, en particulier dans le cadre de situations prolongées. Le Haut Commissariat a également cherché à renforcer la coopération dans le traitement des déplacements en introduisant une dimension relative à la protection des réfugiés dans le programme régional de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains.

En Malaisie, la consolidation des réseaux formés avec la société civile et les médias ont favorisé une meilleure compréhension de la problématique des réfugiés et créé de nouvelles possibilités de forger des partenariats pour la défense de la cause.

Du fait de l'engagement du HCR dans l'initiative « Unis dans l'action », lancée à titre expérimental au Pakistan, la protection des réfugiés a été incluse en tant que thème pluridisciplinaire dans les priorités de l'Équipe des Nations Unies dans le pays.

Contraintes

Désormais, l'on s'accorde à reconnaître qu'il faudra des décennies pour reconstruire l'Afghanistan et y édifier un État ; cet état de fait, associé à la précarité des conditions de sécurité, contrarie la recherche de solutions pour les

Afghans qui vivent dans divers pays d'Asie du Sud-Ouest. L'insécurité qui régnait dans les régions pakistanaises situées à proximité de la frontière afghane a fait redouter des retours forcés et non viables.

Au Népal, la situation sécuritaire locale, explosive, et l'hostilité de certains groupes de résidents des camps à la réinstallation a entraîné la mort de six réfugiés et retardé la mise en œuvre de solutions durables. La situation s'est considérablement améliorée après que le Gouvernement népalais ait déployé des agents de sécurité dans les camps. Au Bangladesh, le HCR était préoccupé par la situation prolongée des populations réfugiées dans le pays et a amplifié sa coopération avec le Gouvernement et les autres acteurs concernés afin de trouver des solutions durables.

À Sri Lanka, l'intensification des activités militaires, le renforcement des mesures de sécurité, la fermeture fréquente des points d'accès aux zones opérationnelles, les couvre-feux et la présence de mines terrestres ont entravé l'action humanitaire dans certaines régions du pays.

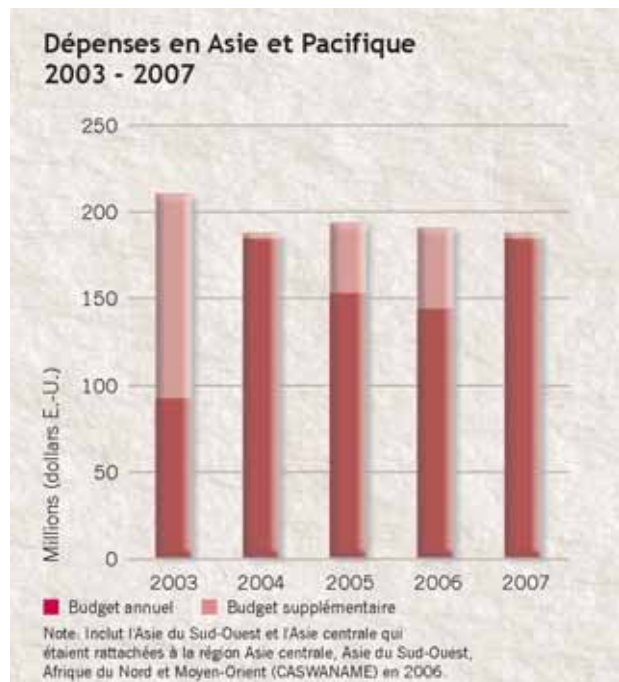
Les préoccupations des États de l'Asie de l'Est et du Pacifique, soucieux d'assurer la sécurité de leurs territoires et d'endiguer les migrations clandestines, ont eu un impact sur la protection des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR. À des degrés divers, il a été difficile de veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés ne soient pas refoulés et de leur garantir l'accès aux procédures d'asile lorsqu'ils étaient admis sur les territoires. Le placement de plus en plus fréquent des demandeurs d'asile et des réfugiés (parmi lesquels figuraient de nombreux mineurs et individus vulnérables) dans des centres de détention pour immigrants, ainsi que les difficultés rencontrées par le HCR pour entrer en contact avec les personnes détenues, ont posé des problèmes tout aussi importants.

En Asie centrale, les principales contraintes ont été causées, comme au cours des années précédentes, par la fragilité des régimes d'asile et par la dégradation de l'environnement de protection. Dans bien des cas, l'accès à l'asile a été déterminé par des considérations politiques, plutôt que par le respect du droit. Dans un tel climat, la réinstallation est souvent la seule solution durable.

Informations financières

Après les mesures d'austérité introduites l'année précédente, l'année 2007 s'est avérée être celle du redressement. Si le budget administratif est demeuré stable, les coûts opérationnels se sont accrus, car le Haut Commissariat a dû faire face à l'augmentation des besoins des bénéficiaires. Les ressources supplémentaires allouées à certains projets spéciaux dans les secteurs de la santé et de la nutrition ont provoqué une hausse des dépenses au Bangladesh, au Myanmar, au Népal et en Thaïlande. En Thaïlande, des fonds débloqués au titre d'un projet spécial pour financer des activités de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste ont permis au HCR de répondre aux besoins des victimes et de sensibiliser la population des camps de réfugiés à cette question.

Des fonds collectés sur place par les délégations et les associations nationales ont permis de faire face à des besoins supplémentaires dans la RAS de Hong Kong, en République de Corée, au Japon et en Australie, tandis que des donateurs appuyaient vigoureusement les opérations de réinstallation menées en Malaisie et en Thaïlande. Les donateurs ont rapidement pris en charge les besoins financiers de l'opération afghane, en hausse en raison de l'augmentation de l'indemnité de rapatriement en espèces et de l'aide prodiguée à titre exceptionnel aux Afghans non enregistrés qui rentraient du Pakistan. Du fait de contraintes financières, le HCR a mis un terme à son opération en faveur des déplacés internes au Timor-Leste en juillet 2007.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire ¹	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Asie du Sud-Ouest						
Afghanistan	70 641 122	0	70 641 122	70 329 927	0	70 329 927
Pakistan	20 769 247	2 548 598	23 317 845	20 473 887	1 468 933	21 942 820
République islamique d'Iran	11 455 653	884 782	12 340 435	11 330 581	632 241	11 962 822
Activités régionales ²	1 787 300	0	1 787 300	798 377	0	798 377
Sous-total	104 653 322	3 433 380	108 086 702	102 932 772	2 101 174	105 033 946
Asie centrale						
Kazakhstan	1 649 908	0	1 649 908	1 609 095	0	1 609 095
Kirghizistan	1 467 816	0	1 467 816	1 423 610	0	1 423 610
Ouzbekistan	181 775	0	181 775	163 571	0	163 571
Tadjikistan	1 018 464	0	1 018 464	937 863	0	937 863
Turkménistan	873 575	0	873 575	729 288	0	729 288
Activités régionales ³	991 305	0	991 305	940 411	0	940 411
Sous-total	6 182 843	0	6 182 843	5 803 838	0	5 803 838
Asie du Sud						
Bangladesh	4 078 000	0	4 078 000	3 997 845	0	3 997 845
Inde	4 010 586	0	4 010 586	3 758 794	0	3 758 794
Népal	9 459 349	0	9 459 349	9 133 527	0	9 133 527
Sri Lanka	20 841 958	0	20 841 958	20 641 617	0	20 641 617
Sous-total	38 389 893	0	38 389 893	37 531 783	0	37 531 783
Asie de l'Est et Pacifique						
Australie et Nouvelle-Zélande	1 189 585	0	1 189 585	1 164 120	0	1 164 120
Cambodge	1 153 566	0	1 153 566	1 070 924	0	1 070 924
Chine	4 298 926	0	4 298 926	4 046 495	0	4 046 495
Indonésie	2 314 014	0	2 314 014	2 104 689	0	2 104 689
Japon	2 666 128	0	2 666 128	2 652 230	0	2 652 230
Malaisie	4 582 826	0	4 582 826	4 292 330	0	4 292 330
Mongolie	257 710	0	257 710	222 111	0	222 111
Myanmar	6 590 167	0	6 590 167	6 441 560	0	6 441 560
Papouasie-Nouvelle-Guinée	465 702	0	465 702	404 422	0	404 422
Philippines	220 662	0	220 662	192 748	0	192 748
République de Corée	809 558	0	809 558	785 389	0	785 389
Singapour	53 095	0	53 095	47 177	0	47 177
Thaïlande	15 026 774	0	15 026 774	14 504 988	0	14 504 988
Timor-Leste	995 784	0	995 784	937 772	0	937 772
Viet Nam	279 922	0	279 922	220 473	0	220 473
Activités régionales ⁴	124 555	0	124 555	34 890	0	34 890
Sous-total	41 028 976	0	41 028 976	39 122 321	0	39 122 321
Total	190 255 033	3 433 380	193 688 413	185 390 713	2 101 174	187 491 887

¹ N'inclut pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR.

² Inclut le rapatriement des Afghans et des solutions globales pour les déplacements d'Afghans.

³ Inclut les activités pour le renforcement institutionnel et la constitution de capacités afin de consolider les systèmes d'asile.

⁴ Inclut la protection, le transport et les activités de rapatriement en Asie, ainsi que la promotion du droit des réfugiés.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Allemagne	4 487 259	0	4 487 259
<i>Australia for UNHCR</i>	270 529	0	270 529
Australie	8,251,684	0	8,251,684
Autriche	361 812	0	361 812
Banque d'investissement du Népal	13 709	0	13 709
Belgique	683 060	0	683 060
Canada	5 878 232	0	5 878 232
Comité olympique international	15 000	0	15 000
Commission européenne	20 350 041	0	20 350 041
Danemark	1 390 157	0	1 390 157
Donateurs privés au Canada	198 932	0	198 932
Donateurs privés à Hong Kong RAS, Chine	63 022	0	63 022
Donateurs privés en Italie	31 308	0	31 308
Donateurs privés au Japon	6 955	0	6 955
Donateurs privés en République de Corée	19 916	0	19 916
Donateurs privés en République islamique d'Iran	5 465	0	5 465
Donateurs privés au Royaume-Uni	80	0	80
Donateurs privés en Suisse	8 698	0	8 698
Espagne	1 598 810	0	1 598 810
<i>España con ACNUR</i>	992 908	0	992 908
Estonie	47 133	0	47 133
États-Unis	48 820 658	0	48 820 658
Finlande	567 376	636 115	1 203 491
Fondation Shinnyo-en (Japon)	50 000	0	50 000
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	6 953 540	622 468	7 576 008
Fonds de l'OPEP pour le développement international	27 000	0	27 000
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	232 020	0	232 020
Irlande	533 333	0	533 333
Italie	3 998 569	0	3 998 569
<i>Japan Association for UNHCR</i>	151 452	0	151 452
Japon	11 800 000	0	11 800 000
Luxembourg	478 609	0	478 609
Norvège	10 986 439	0	10 986 439
Nouvelle-Zélande	386 200	345 960	732 160
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture	17 000	0	17 000
Pakistan	5 606 836	0	5 606 836
Pays-Bas	6 990 984	0	6 990 984
Philippines	788	0	788
Pologne	100 000	0	100 000
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	305 156	0	305 156
République de Corée	2 234	0	2 234
République tchèque	14 635	0	14 635
Royaume-Uni	676 992	0	676 992
Société du Croissant Rouge (Arabie saoudite)	44 968	0	44 968
Suède	11 215 099	0	11 215 099
Suisse	1 524 590	0	1 524 590
TOTAL (France)	26 733	0	26 733
TOTAL / CARPA (France)	843 176	0	843 176
<i>USA for UNHCR</i>	91 920	0	91 920
Total	157 121 015	1 604 543	158 725 558

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas les prélèvements des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.